

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 06 avril, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, Mme LANDRAU, M. BARRANCO, Mme ARNAUD, Mme CHEVEREAU, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI (à partir de la DCM 23 04 041), Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, M. RAGUENES, M. GIOVANNACCI, Mme PAYEUR, Mme BREDIN, Mme BAUCE (à partir de la DCM 23 04 041), M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

Etaient absents mais représentés : Mme ALBORGHETTI représentée par Mme ARNAUD, Mme BOERI-CHARLES représentée par M. GUIGNARD, Mme CHANARD représentée par M. ROUSSET, M. CHARDEY représenté par Mme PAYEUR, Mme MATSA représentée par M. DAFI, M. SAINT-JULIEN représenté par M. PHILIPPE

Etaient absents, excusés, non représentés : M. LEMAITRE, Mme BAUCE (jusqu'à la DCM 23 04 040), Mme HIDRI (jusqu'à la DCM 23 04 040)

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.
Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Les décisions portées à la connaissance des conseillers municipaux présents ont fait l'objet d'une demande de précisions par M. DAMERVAL pour les décisions N° 23 03 047 et 23 03 048.

M. le Maire indique ensuite que les documents modificatifs suivants ont été posés sur table :
Le tableau des subventions allouées aux associations (une subvention de 500 € ayant été omise)
Le budget primitif 2023 de la ZAC Centre-ville (légèrement modifié sur sa section de fonctionnement)
Le tableau des effectifs

Puis, il dit que le groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » a déposé deux questions et un vœu qu'il cite :

Question 1 : : Prospective des effectifs scolaires et ouverture d'une nouvelle école

Question 2 : réouverture du cinéma l'Orangerie

Vœu : plan biodiversité 2024/2030

DCM 23 04 039 Désignation du représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

M. le Maire propose la candidature de M. ROUSSET comme représentant de la commune de Draveil au sein du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) suite à la démission de M. BARRANCO.

Pas d'autre candidature.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 25

Abstention : 7 : M. BARRANCO, M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

Contre : 0

DCM 23 04 040 Compte de gestion 2022 – Budget principal

M. ROUSSET dit que l'ordre de présentation des points financiers inscrits à l'ordre du jour a été modifié et que la modification a été posée sur table.

Il dit qu'il s'agit de la présentation de la comptabilité effectuée tout au long de l'année et qu'il s'agit d'en donner acte au comptable public.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 041 Compte administratif 2022- Budget principal

M. ROUSSET présente le compte administratif pour les sections de fonctionnement et d'investissement tant en recettes qu'en dépenses et donne le résultat arrêté à 471 104,38 €. Il rappelle les fortes augmentations enregistrées sur les chapitres 11, 12, 65 détaillées lors du DOB. Il indique que ce compte est en tout point identique au compte de gestion qui vient d'être présenté.

La parole est donnée à l'opposition, question de M. GUIGNARD : « Sur le compte administratif 2022, on note pour le total des dépenses d'équipements 12,9M€ de crédits ouverts mais seulement 7M€ de mandats émis ce qui signifie que la ville a renoncé à 1/3 de ses investissements. On dirait même que la Ville renonce, par avance, à ses investissements futurs puisqu'en 2021 les frais d'études s'élevaient à 978K€ et seulement 224K€ ont été dépensés en 2022. Pourquoi renoncer à ses investissements ? est-ce bien responsable ? Et pourquoi les avoir inscrits au budget voté en avril 2022 alors qu'un tiers de l'année était écoulé et qu'il était sans doute possible d'avoir une vision plus fine de ce qui allait réellement être engagé ou pas ? »

M. ROUSSET dit que l'on est dans le cadre d'une exécution budgétaire qui prend en compte un certain nombre d'aléas, des consultations pour des marchés publics et surtout des restes à réaliser qui sont bien entendu ressortis.

M. CHARDONNET fait remarquer une erreur sur le tableau récapitulatif et demande à ce qu'elle soit corrigée. Puis, il demande pour la partie fonctionnement, à quoi correspond la forte augmentation des dotations pour le service scolaire, pour la partie investissement il dit regretter avoir un catalogue des dépenses sans explication de trajectoire, et sans pouvoir faire le lien entre les dépenses faites et les subventions obtenues qui permettent de réaliser ces investissements. Il dit qu'un tel lien et une mise en perspective permettrait d'alimenter un débat politique qui ne peut avoir lieu aujourd'hui. Une telle articulation permettrait d'éclairer la politique municipale, elle manque pour éclairer le contexte général.

M. ROUSSET répond que l'ensemble des subventions sont inscrites sur le chapitre 16 et que pour le service scolaire, il s'agit de restes à réaliser : sorties scolaires, achats qui n'ont pas pu être effectués en 2021 en raison du COVID.

M. le Maire se retire

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 6 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 042 Affectation du résultat 2022 – Budget principal

M. ROUSSET dit que pour 2022 la section de fonctionnement présentant un excédent de 3 945 387,04 € et la section d'investissement un solde d'exécution de – 195 861,20 €, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 3 474 282,66 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et d'inscrire la différence, en recettes de fonctionnement, au chapitre 002 « résultat de fonctionnement » à hauteur de 471 104,38 €.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 043 Subventions aux associations – Budget 2023

M. ROUSSET précise que l'annexe modifiée posée sur table reprend l'ensemble des subventions attribuées aux associations pour 2023 avec l'ajout d'une subvention de 500€ à l'association des « Petits musclés ». Il souligne l'augmentation de la subvention attribuée au CCAS et dit que le montant total alloué est de 1 156 900€.

M. CHARDONNET demande qu'un point soit fait sur la subvention supplémentaire votée courant 2022 visant à apporter une aide aux réfugiés ukrainiens.

Mme ARNAUD répond que l'enveloppe a été intégralement consommée.

M. DAFI, Mme MATSA (pouvoir à M. DAFI), M. MABROUK ne participent pas au vote.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 044 Vote des taux des taxes ménages – Exercice 2023

M. ROUSSET rappelle que la majorité municipale n'a pas proposé d'augmentation de l'imposition locale depuis 12 ans. Puis, il évoque le contexte économique et les échanges intervenus lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la crise COVID, l'inflation sur les marchés publics, le coût des fluides, les revalorisations sur le chapitre 12 ainsi que toutes les augmentations conséquentes auxquelles la Ville doit faire face. Il dit que, pendant ces 12 années, la Ville a eu une véritable politique d'investissements et s'est considérablement transformée tout en gardant la maîtrise des dépenses et sans augmentation des taxes locales. Il cite les principaux investissements effectués et les principales actions menées et dit qu'aujourd'hui la majorité municipale souhaite la continuité de cette politique mais que malheureusement elle manque de moyens. Pour autant, il souligne que des efforts ont été entrepris pour diminuer les coûts de fonctionnement notamment en mutualisant des services, en relevant le défi de la transition énergétique, tout en maintenant les actions sur la sécurité, sur l'offre culturelle, en améliorant les conditions d'accueil de l'enfance, le patrimoine avec des réhabilitations, le maintien des services publics et le cadre de vie auxquels les Draveillois sont attachés.

Il dit que, pour maintenir la politique d'investissement, engagement pour lequel la majorité en place a été élue, il convient d'intervenir sur 3 axes :

- La recherche d'économie comme évoqué précédemment sur les chapitres 11 et 12
- La recherche de recettes supplémentaires qui induit la recherche de nouvelles subventions, davantage d'efficacité en matière de recouvrement et l'augmentation des taux d'imposition,
- Le recours à l'emprunt

Il conclut en disant qu'il est primordial d'investir pour l'avenir. Aussi, il présente l'augmentation de 7,1% des taux de l'imposition locale proposée à la fois pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières.

Intervention M. GUIGNARD : « On a déjà évoqué précédemment que vous négligez les investissements pour l'avenir de la ville. On constate qu'en 2022 la ville a dépensé pour

- les fluides : + 663K€
- le personnel : +1,4 millions €

et qu'il n'y a pas eu d'emprunt supplémentaire en 2022 alors que le budget prévoyait 4M€. Malgré tout, la réalisation budgétaire 2022 est à l'équilibre.

L'état a décidé d'augmenter les bases de 7,1% pour compenser une inflation 2022 à 5,2%, cela correspond à 900 000€ de prélèvement supplémentaire pour les Draveillois, c'est beaucoup.

Vous décidez en plus une augmentation des taux de 7,1%, un chiffre égal à l'augmentation des bases. C'est quand même étrange que vous choisissiez exactement le même chiffre, j'imagine que cela sera propice à embrouiller la compréhension de votre politique fiscale par les citoyens.

Mais c'est sûrement le but caché.

Cette augmentation représente 1 M€ supplémentaire. Au total nous sommes sur une augmentation supérieure à 14%. 14%, pourquoi faire ?

Votre budget 2023 ne montre pas d'ambition véritable concernant la transition écologique, l'adaptation au changement climatique, la solidarité qu'exige notre époque difficile... et le réalisé 2022 montre que lorsque vous votez des investissements, vous ne les conduisez pas. La population est en droit d'exiger une ambition à la hauteur de cette hausse de 14%. Or ce n'est pas le cas dans votre projet.

Donc il s'agirait de savoir de quels investissements et sur quels services publics supplémentaires les Draveilloises et les Draveillois pourront compter à l'avenir ? »

M. ROUSSET convient d'une logique politique différente et revient sur la volonté de maintenir la politique d'investissement menée depuis 25 ans ainsi que la maîtrise de la fiscalité qui ne peut pas être remise en cause puisqu'il s'agit de la première proposition d'augmentation depuis 12 ans. Il dit que la majorité municipale assume cette divergence politique.

M. CHARDONNET souligne que cette année, la majorité municipale s'apprête à augmenter l'imposition locale, contrairement à la promesse électorale de 2020 de ne pas augmenter les impôts. Cette promesse emblématique et martelée chaque année au moment du vote du budget est donc battue en brèche. On peut regretter que cette même année, vous décidez, qui plus est, d'augmenter les tarifs des participations familiales aux prestations municipales (cantine scolaire, activités périscolaires, ...) de façon brutale malgré le contexte économique déjà tendu pour de nombreuses familles. Un recours modéré supplémentaire à l'emprunt aurait permis de lisser ces augmentations tarifaires sur quelques années.

M. ROUSSET fait constater que le budget est proposé dans le cadre d'une totale instabilité économique, situation difficile pour faire des perspectives. Puis, il dit emprunter ; c'est un choix politique et le choix n'est pas de recourir davantage à l'emprunt mais de mixer emprunt et économies, rationalisations car emprunter c'est peser sur les générations futures. C'est la raison pour laquelle le recours à l'emprunt ne devrait être envisagé qu'en fin d'année. En ce qui concerne la contestation sur les chiffres repris dans le tableau, il indique que la Ville informe le comptable public du taux d'imposition souhaité et que les sommes inscrites sont ensuite fournies par le comptable. Puis, il admet le projet d'une révision des tarifs pour la rentrée de septembre comme indiqué lors du DOB et rappelle que la Ville affiche des tarifs très peu élevés et bien en dessous des tarifs proposés dans les communes voisines.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 045 Budget Primitif 2023 – Budget principal

M. le Maire indique que la partie fonctionnement sera présentée par M. ROUSSET et la partie investissement par Mme LANDRAU ; il leur donne la parole.

M. ROUSSET présente les montants inscrits, pour 2023, en dépenses et en recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement et dit que le budget s'établit à l'équilibre sur un total de 57 185 865,48€.

Puis, il reprend l'ensemble des montants inscrits chapitre par chapitre en fonctionnement en apportant des précisions sur les montants les plus élevés tels qu'indiqués sur la note explicative jointe.

Mme LANDRAU présente la section d'investissement en précisant que les principales dépenses d'équipement concernent un programme qui s'établit autour de 5 axes :

1. Le plan fraîcheur, la transition énergétique et le développement durable
2. Le cadre de vie avec les opérations prévues en voirie et sur les bâtiments

3. La sécurité
4. L'enfance
5. Les équipements sportifs et culturels

Puis, elle indique les principales recettes inscrites pour financer ces dépenses.

M. ROUSSET conclut en indiquant que la dette de la commune s'élevait à hauteur de 19 515 887,27 € au 1er janvier 2023 et que compte tenu de l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 5 M€ et du remboursement en capital de 2,435 M€ en 2023, l'encours de la dette pourrait augmenter au maximum de 2,1 M€ cette même année, portant l'endettement à 21,6 M€, soit environ 731 €/habitant. Il souligne que ce ratio demeurera toujours en deçà de la moyenne (supérieure à 1000€) des autres communes comparables à Draveil sur le plan démographique.

Intervention de M. GUIGNARD : « Toujours pas la présence des subventions pour les opérations décrites, il faut être complet : un projet d'investissement mérite d'être apprécié sur son enveloppe globale pluriannuelle, avec plan de financement associé, incluant toutes les sources.

- Sur les personnels, vous écrivez rechercher "des pistes d'économie tout en maintenant la qualité du service rendu à la population". Une telle démarche peut soulever de l'inquiétude quant à :
 - les niveaux de rémunération des personnels, dans un contexte d'inflation forte
 - la qualité du service public, dans les faits

Nous avons déjà largement abordé ici le sujet du service d'animation, qui souffre de difficultés structurelles. Nous serons plus globalement, aux côtés de la population, très vigilants sur les conséquences de cette politique de ressources humaines.

- Nous avons déjà débattu des orientations budgétaires en conseil le 16 mars, mais je souhaite rappeler aujourd'hui que l'on ne retrouve pas dans ce budget ce que seraient en droit d'attendre les Draveillois en matière de santé (notre projet de centre municipal de santé), de déplacements non carbonés, de tarifs de cantine, d'état général de l'espace et des bâtiments publics... »

Puis, il donne une explication de vote : « Il faut aussi préciser que nous ne votons pas contre les subventions, pas contre le travail et la rémunération des agents ... mais contre l'acte politique que constitue le budget. »

M. ROUSSET indique que la demande relative aux subventions a déjà été abordée et en matière d'économie sur le secteur des ressources humaines. Il précise que ces économies ne sont pas recherchées sur le personnel mais sur le fonctionnement des services.

Intervention de M. CHARDONNET : il dit que le sujet des subventions est une vraie question et que mettre en regard les subventions et les projets serait intéressant pour alimenter le débat.

Mme LANDRAU fait remarquer que toutes les demandes de subventions font l'objet d'une délibération sur laquelle tous les détails sont donnés.

M. GUIGNARD donne une explication de vote : « nous ne voterons pas contre les subventions, le travail et la rémunération des agents mais contre l'acte politique que constitue le budget ».

M. ROUSSET demande si les élus souhaitent voter le budget chapitre par chapitre où en 3 étapes, il propose un vote pour la section de fonctionnement dépenses/recettes, un vote pour la section d'investissement dépenses/recettes, et un vote pour le budget global. La seconde proposition étant retenue.

Fonctionnement

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

Investissement

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

Global

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 046 Compte de gestion 2022 – Budget annexe ZAC Centre-ville

M. ROUSSET invite les élus à prendre connaissance de l'annexe présentée et dit qu'il s'agit de prendre acte du compte établi par le comptable public.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0
Contre : 0

DCM 23 04 047 Compte administratif 2022 – Budget annexe de la ZAC

M. ROUSSET dit qu'il s'agit d'approuver le compte administratif du budget annexe de la ZAC conforme en tout point au compte de gestion fourni par le comptable public.

Intervention M DAMERVAL s'étonne que l'on puisse voter un CA avec si peu d'informations ?

M. ROUSSET répond qu'in fine tous les détails seront donnés lors du bilan de l'opération.

M. le Maire se retire.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 048 Affectation du résultat 2022 – Budget annexe ZAC Centre-Ville

M. ROUSSET dit : « Selon le compte administratif 2022 adopté, M. le Maire décide de reporter l'excédent d'investissement en recettes d'investissement au chapitre 001 à hauteur de 264 500€ ; et de reporter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au chapitre 002 à hauteur de 165 733,72€

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 049 Budget Primitif 2023 – Budget annexe ZAC Centre-Ville

M. ROUSSET présente le budget annexe de la ZAC centre-ville et reprend les montants pour chaque section.

M. DAMERVAL dénonce un projet qui n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux actuels, une qualité des documents remis insuffisante et la multiplication sur la ville de nouveaux programmes immobiliers.

M. ROUSSET fait remarquer que de nombreux débats ont déjà eu lieu dans cette assemblée, aujourd'hui le projet doit être mené à terme et il dit que la majorité municipale continuera de porter ce projet qui embellit la Ville.

Mme DONCARLI s'insurge des propos tenus par M. DAMERVAL. Elle dit que la commune n'a pas à rougir de la « densification pointée du doigt » si on établit une comparaison avec les communes voisines. Elle ajoute que les densifications proposées par les promoteurs sont bien en deçà de celles acceptées sur la commune et ce serait mentir que de laisser tenir de tels propos sur la densification immobilière à Draveil.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 050 Tableau des effectifs

M. ROUSSET présente les modifications à venir sur les différentes filières.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 051 Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne

M. ROUSSET rappelle la précédente délibération ayant approuvé la participation à la consultation du CIG à des fins d'adhésion et dit que, considérant le rapport d'analyse de la mise en concurrence effectuée, il est proposé d'approuver les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Draveil par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire, d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026, de prendre acte de la contribution financière due par la collectivité et des frais associés et autoriser la signature du certificat d'adhésion ainsi que de la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 052 Rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France et de la dotation de solidarité urbaine 2022

M. ROUSSET dit que la commune a perçu, en 2022, une attribution du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour un montant de 1 613 958€ et une dotation de solidarité urbaine de 1 044 927€ et invite les élus à prendre connaissance de la répartition établie par secteur.

Le conseil municipal à l'unanimité

Prend acte du Rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France et de la dotation de solidarité urbaine 2022.

DCM 23 04 053 Convention avec le SyAGE pour les travaux rue de Mainville

Mme LANDRAU informe les élus que la Ville a prévu, au titre du programme pluriannuel d'investissement, la réfection de la rue de Mainville entre la rue du Docteur Desbordes et la rue Pierre Brossolette et que le SyAGE prévoit, en 2023, dans le cadre de l'exercice de sa compétence assainissement, la réfection du collecteur d'assainissement de la rue de Mainville entre la rue du Repos et l'avenue Paul Lafargue.

Dans le cadre de la coordination des travaux de voirie, il est proposé que la Ville de Draveil, en tant que gestionnaire de la voirie porte la maîtrise d'ouvrage de la réfection complète de la voirie après la fin des travaux du SyAGE qui participera à hauteur de 56 760€ TTC.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 054 Convention pour la mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Mme LANDRAU dit qu'il s'agit d'anticiper le renouvellement du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité à compter du 01/01/2025. Elle rappelle que la Ville de Draveil a adhéré à ce dispositif groupé proposé par l'UGAP pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024 et qu'il est proposé d'y adhérer de nouveau. Elle fait remarquer que ce dispositif a jusqu'à maintenant plutôt préservé la Ville des augmentations du prix de l'énergie.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 055 Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour les travaux d'aménagement de l'avenue Marcelin Berthelot – Carrefour rue Labor / rue Pierre Brossolette / rue de Mainville

Mme LANDRAU indique qu'il s'agit de reprendre la voirie et de sécuriser le carrefour dit de « l'Orée de Sénart » et de traiter la zone de stationnement sur la rue Labor et une dernière partie de l'avenue M. Berthelot.

M. DAMERVAL fait remarquer que le dossier présenté ne vise qu'à obtenir des subventions pour boucler le budget de l'opération sans rapport avec les besoins réels de cet espace. Il pointe le mauvais choix politique qui remet en question pour 30 à 50 ans la cohérence environnementale de cette trame vert exceptionnelle.

Mme LANDRAU convient qu'un accord ne sera jamais trouvé sur ce dossier malgré les explications données depuis 4 ans mais s'insurge sur les propos qui viennent d'être tenus en rappelant qu'au début du projet un phasage était prévu mais qu'il n'a pas pu être réalisé compte tenu des contentieux engagés. La situation ayant perduré, l'état de l'avenue est devenu pitoyable, pour autant elle dit que les riverains considèrent les travaux réalisés qualitatifs. Elle précise aussi que l'allée cavalière sera conservée car elle fait partie du S.P.R. Enfin, elle fait part du coût important des aménagements entrepris sur ce site qu'une simple subvention pour aménager une piste cyclable ne parviendra pas à financer.

Intervention M CHARDONNET : « vous n'êtes pas obligée de dire que tous les arbres étaient dans un état lamentable et qu'il était urgent, pour des raisons de sécurité, de les abattre. Les études phytosanitaires qui ont appuyé votre projet n'ont jamais dit cela. Ne cherchez pas à réécrire l'histoire ! »

Mme LANDRAU : « 80 % des arbres avaient un état phytosanitaire avec une mort annoncée entre 1 et 8 ans et tout spécialiste arboricole vous dira que l'on ne replante pas un petit arbre entre deux gros. La coupe de ces arbres a apporté la preuve de leur état. »

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 056 Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de la Halle du Marché

Mme LANDRAU rappelle l'expertise demandée dans le cadre de la garantie décennale et dit qu'il s'agit aujourd'hui de procéder aux travaux de réfection nécessaires pour remédier aux différents désordres observés et pour lesquels une indemnisation a été obtenue. A savoir :

- La reprise des soubassements en pierre et la reprise des fixations des vitrages,
- Les réfections ponctuelles des désordres en toiture,
- La réfection de la façade Nord du bâtiment afin de la végétaliser.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 057 Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Mme DONCARLI dit que cette délibération a pour objet de décider de taxer uniquement les dispositifs publicitaires afin de ne pas pénaliser les petits commerçants et de fixer les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre réglementaire établi. Et, elle donne lecture du tableau des différents tarifs en fonction des superficies.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

DCM 23 04 058 Bilan des cessions – Acquisitions pour l'année 2022

Mme DONCARLI dit que le bilan fait apparaître une seule cession pour 2022 au 167 avenue Eugène Delacroix.

M. CHARDONNET fait remarquer que le prix de vente au m² est relativement bas. Mme DONCARLI admet l'erreur sur la superficie mais pour autant rappelle qu'il s'agit du prix fixé par les domaines.

Le conseil municipal à l'unanimité

Prend acte du bilan des cessions-acquisitions pour l'année 2022

DCM 23 04 059 Actions « Totalelement Sport » : nouvelles tarifications

Mme BOUBY explique que l'augmentation tarifaire présentée ne sera pas appliquée à la session du mois d'avril mais sera applicable à partir du mois de juillet ; elle souligne que le tarif de cette action n'a pas augmenté depuis sa création alors que de nouveaux sports sont proposés comme le golf ou l'escalade qui nécessitent davantage d'accompagnement ou de déplacements en minibus. Elle ajoute qu'un tarif dégressif est proposé en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.

A titre de comparaison, elle indique qu'un stage proposé par les associations sportives coûte entre 60 et 70€ la semaine.

Mme BELLAY dit que son groupe aurait préféré des tarifs progressifs basés sur le quotient familial.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 28

Abstention : 0

Contre : 6 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY, M. CHARDONNET, M. BOUILLET

DCM 23 04 060 Activités physiques seniors : nouvelles tarifications

Mme BOUBY présente l'augmentation proposée en indiquant que les cours de gym vont passer de 0,20 centimes la séance à environ à 0,50 centimes la séance de gymnastique et la simplification de l'inscription au cours d'aquagym en retenant l'inscription pour l'année entière.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

Contre : 0

DCM 23 04 061 Convention définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la ville aux associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 €

Mme BOUBY rappelle que cette disposition est prévue afin d'assurer la transparence financière dans l'attribution des subventions supérieures à 23 000 €. Elle présente la demande de l'association de Draveil Football Club et Mme JOURDANNEAU FORT celle de l'Amicale du personnel.

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 23 04 062 Frais de scolarité - Modification du coût d'un élève dans une école

M. PHILIPPE dit que dans le cadre de la prise en charge des enfants bénéficiant du dispositif ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire), certaines communes demandent à la ville de Draveil le remboursement des frais de scolarité d'enfants draveillois accueillis. Il indique qu'il est proposé au conseil municipal de modifier les montants. Le montant maximum proposé par enfant par an est fixé à 1 155€ pour un enfant de classe maternelle et 711€ pour un enfant de classe élémentaire.

M. GUIGNARD souhaite connaître le détail des factures

M. Philippe s'engage à lui faire parvenir

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

Contre : 0

DCM 23 04 063 Participation versée à l'école Notre-Dame

M. PHILIPPE expose que l'école Notre Dame sous contrat d'association au 1^{er} septembre 1994 accueille en 2022/2023 233 élèves répartis en 3 classes maternelles et 5 en classes élémentaires.

Il indique que le coût communal constaté cette année s'élève à 1 287€ par élève scolarisé en maternelle et 645€ par élève scolarisé en école élémentaire et que la prise en charge couvre les élèves domiciliés dans la commune, pour

l'année scolaire 2022-2023, soit 68 élèves en maternelle et 116 élèves en élémentaire. Le montant de la participation est donc de 162 336 €.

M. DAMERVAL interroge la majorité municipale sur son manque de soutien au modèle républicain de l'école publique.

M. CHARDONNET : « Je trouve l'intervention de M. DAMERVAL un peu outrancière. Il s'agit d'une école sous contrat comme beaucoup d'autres en France, c'est une forme de délégation de service public. Les sommes allouées sont extrêmement encadrées et comme vous pouvez le remarquer il s'agit des mêmes montants que ceux alloués aux communes qui demandent le remboursement des frais de scolarité d'enfants draveillois accueillis dans une de leur école. »

Délibération approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

Contre : 0

DCM 23 04 064 Insertion d'encarts publicitaires dans le guide de la saison culturelle et tarification

Mme JOURDANNEAU-FORT évoque la fabrication en cours de la programmation culturelle et dit qu'elle souhaite un support plus qualitatif sans peser davantage sur le budget.

M. GUIGNARD dit que son groupe votera *Contre* car ils estiment dommage d'insérer des encarts publicitaires dans un support de communication qui n'en avait pas jusqu'à présent, il dit « la culture peut être appréciée sans publicité. »

Mme BOUBY dit qu'elle est sensible aux arguments de M. GUIGNARD et qu'elle votera *Contre* également.

Délibération approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 5 Mme BOUBY, M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), M. DAMERVAL, Mme BELLAY

M. le Maire propose d'aborder les questions orales et donne la parole aux élus de l'opposition.

Question orale n°1 : M GUIGNARD

Prospective des effectifs scolaires et ouverture d'une nouvelle école : « Monsieur le Maire, dans le programme de votre liste en 2020 figurait le projet d'ouverture d'une nouvelle école primaire dans le quartier de la Plaine des Sables/Mousseaux. Nous sommes à mi-mandat et à notre connaissance, aucun projet n'est sur les rails. Or il représenterait une amélioration significative de la qualité de vie des écoliers de la Plaine des Sables/Mousseaux, contraints aujourd'hui de se rendre dans le centre, à l'école Jean Jaurès. Un tel projet doit bien sûr s'appuyer sur une objectivation du besoin démographique. Concernant le diagnostic et la prospective des effectifs scolaires et des établissements du premier degré à 10 ans, vous avez confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'entreprise Attitudes Urbaines (MAPA du Conseil municipal du 19 avril 2022). Pourriez-vous nous fournir les documents décrivant les résultats de cette mission ? »

Réponse de M. PHILIPPE : « Suite à l'étude faite sur la démographie, il n'y a pas de nécessité de faire un nouveau groupe scolaire cette année, une baisse des effectifs de 20 enfants a permis de faire des classes à 24 enfants pour le bien-être des enfants et des enseignants ce qui a aussi évité une fermeture de classe.

Pour la rentrée prochaine, nous sommes dans la même perspective et dans le cas d'une augmentation des effectifs dans les années à venir nous avons des classes de libre sur certaines écoles et aussi la possibilité de faire une extension d'école.

Nous allons vous communiquer une synthèse de l'étude. »

Question orale n°2 : Mme BELLAY

Réouverture du cinéma l'Orangerie : « Comme on peut encore le lire sur la façade, les travaux concernant le projet du cinéma Les 3 Orangeries devaient commencer à l'automne 2022. A la mi-avril 2023, ils ne semblent pas encore commencés. Les Draveillois attendent avec impatience cet équipement culturel depuis de nombreuses années. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce retard ? L'ouverture prévue en fin d'année 2023 sera-t-elle décalée ».

Mme DONCARLI intervient pour dire que le projet avance bien malgré un contexte économique difficile. Elle fait un bref rappel des subventions accordées par la Région et le CNC puis indique que le bail commercial a été signé avec Paris-Jardins le 20 décembre 2022.

Concernant les travaux, elle précise que l'opération de désamiantage vient de se terminer, que le bornage contradictoire a été acté, qu'un prêt vient d'être contracté auprès d'un établissement bancaire et que les travaux de rénovation doivent commencer d'ici trois semaines. Elle conclut en disant que le calendrier est tenu.

Puis M. le Maire invite M. DAMERVAL à présenter le Vœu déposé par son groupe :

Biodiversité : « Notre ville dispose d'un cadre naturel riche et important. Entre forêt de Sénart et Seine, la cité de Paris-Jardins et la base de loisirs, le parc du château de Villiers et le hameau de Champrosay, nous disposons d'un cadre de vie exceptionnel. Afin de préserver notre cadre de vie, la ville décide de se doter d'un plan biodiversité 2024/2030 qui comprend :

- un dispositif d'inventaire communal de la faune et de la flore ;
- un plan de suivi et d'entretien des arbres existants ;

- un plan de sensibilisation à la biodiversité avec un volet d'accompagnement pour les propriétaires d'animaux domestiques ;
- un plan d'adaptation au changement climatique ;
- une révision des règles d'urbanisme prenant en compte la biodiversité ;
- la mise en place d'outils de participation du public (Agenda 21, Comité de quartier, conseil municipal des jeunes...) ;
- un programme de soutien à destination des associations de promotion et de protection de la biodiversité ;
- une action d'équipements des écoles de la ville autour de la biodiversité sur les rapports avec la faune et la flore (création de potagers, d'herbiers...).

L'arbre en ville est un élément incontournable de la biodiversité, véritable climatiseur naturel, outil de stockage du carbone, il augmente le développement de la biodiversité. »

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du conseil est levée à 21h15

Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Dreveil

*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*